

L'ÉCOLE

Syndicaliste

N° 431
mars 2020

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, PsyEN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière

Crise sanitaire

**Le SNUDI-FO défend
en toute indépendance
les droits, le statut
et la sécurité
des personnels**



La défense de toutes les revendications est plus que jamais d'actualité !



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

A lors que la crise sanitaire se développe, les médias rapportent des images d'hôpitaux saturés, de personnels débordés ...

Le gouvernement rend hommage aux « héros en blouses blanches », se félicite que les Français applaudissent le personnel hospitalier de leur balcon, mais peut-on oublier que depuis 2003, plus de 100 000 lits d'hôpitaux ont été fermés dont 4 178 rien que pour cette année ? Doit-on passer sous silence le fait que le gouvernement a apporté une fin de non-recevoir à la grève des urgentistes qui revendiquaient plus de lits, plus de postes ? Sans parler du refus du gouvernement d'organiser le dépistage des salariés, qu'il soient hospitaliers, enseignants... ! Et que dire de l'incapacité de ce gouvernement à mettre à disposition le matériel indispensable dans les hôpitaux (respirateurs, masques de protection...) ?

La destruction des services publics, dénoncée par FO depuis des années, a malheureusement un coût. La défense des revendications est donc plus que jamais d'actualité.

Le SNUDI-FO intervient quotidiennement pour défendre les droits et la sécurité des enseignants

L'enseignement n'échappe pas à la règle. Que constate-t-on dans les écoles depuis l'annonce de leur fermeture ? Des consignes floues, contradictoires et parfois allant à l'encontre du bon sens. Dans ce contexte, le SNUDI-FO s'est attaché, en toute indépendance, à faire ce pour quoi un syndicat est constitué, c'est-à-dire à défendre le statut, les droits, les conditions de travail et la sécurité des personnels.

Ainsi, les syndicats départementaux sont intervenus pour que l'accueil des enfants de soignants soit organisé sur la base du volontariat. Ils interviennent encore quotidiennement pour que ces enseignants volontaires soient équipés du matériel de protection minimum (masques, gants, gel hydro-alcoolique) ... ce qui n'est toujours pas le cas ! Ils agis-

sent aussi pour que cessent les pressions et le « flicage » des personnels dans le cadre de la continuité pédagogique.

Le gouvernement veut profiter de la crise pour accélérer la déréglementation

Par ailleurs, il est clair que ce gouvernement utilise l'épidémie pour remettre en cause les statuts et le droit du travail. Ainsi, la loi « d'état d'urgence » habilite le gouvernement à déroger par ordonnances au Code du travail et au Statut général de la Fonction publique : congés payés, temps de travail, repos sont déréglementés.

Par exemple, la loi prévoit de transformer la période du confinement en congés. Ainsi, elle permet « à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définis par le livre 1^{er} de la troisième partie du code du travail, les conventions et accords collectifs ainsi que par le Statut général de la Fonction publique. » Le ministre Blanquer ne cache d'ailleurs pas qu'il envisage la réduction des congés d'été, comme si les collègues volontaires dans les écoles ou confinés chez eux étaient actuellement en vacances !

Nous ne renoncerons à aucune de nos revendications !

Dans cette situation, le SNUDI-FO, avec sa fédération, se refuse à mettre les revendications sous le tapis au nom d'une quelconque « unité nationale » avec ce gouvernement qui s'en prend méthodiquement à tous nos acquis sociaux.

Postes, statuts, salaires, services publics... quelles que soient les circonstances, nous ne renoncerons à aucune de nos revendications ! Et surtout pas à l'exigence du retrait de la réforme des retraites. Aucun collègue n'a oublié que c'est un conseil des ministres extraordinaire « spécial Coronavirus » le 29 février qui a déclenché le 49.3 pour faire passer la réforme en force !

Faites connaître ce journal à vos collègues, proposez-leur de se syndiquer au SNUDI-FO afin de défendre et de reconquérir nos droits ! ■

page 2 - édito

pages 3 - 5 - coronavirus

pages 5 - 7 - CHS CTM covid-19

pages 8 -11 - entretien SG FNEC

page 12 - retraites, répression

page 13 - pseudo revalorisation

page 14 - diminution congés

page 15 - mouvements

pages 16 - 17 - AESH

page 18 - inclusion systématique

page 19 - SEGPA

page 20 - places concours

page 21 - 50 M€ maternelles privées

page 22 - Créteil - cité éducative

page 23 - La Guadeloupe en grève

page 24 - dernière minute

Force Ouvrière intervient à tous les niveaux

La France vit actuellement une situation inédite avec une pandémie obligeant le président de la République à fermer l'accès à tous les établissements scolaires puis de mettre en place un « confinement » de la population sur tout le territoire français.

Au vu de la gravité de la situation, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO n'ont eu de cesse d'intervenir à tous les niveaux auprès du ministre Blanquer, des recteurs, des DASEN et des IEN afin de faire respecter la réglementation et les droits en vigueur, tout en exigeant des mesures de protection pour tous les personnels.

Personnels volontaires : ni matériel adéquat ni protection particulière

Depuis la fermeture annoncée des écoles, le SNUDI-FO s'emploie à faire respecter le fait que l'accueil des enfants de soignants s'effectue sur la base du volontariat et qu'aucun collègue ne subisse de pression. Constatant que n'étaient fournis à ces personnels volontaires ni matériel adéquat ni protection particulière, le SNUDI-FO continue d'exiger que tout le matériel nécessaire (masques, gel hydro-alcoolique, gants, serviettes à usage unique) soit livré dans toutes les écoles et que celles-ci soient quotidiennement nettoyées et désinfectées. Le SNUDI-FO n'accepte pas que la santé des personnels soit mise en danger.

Les directeurs d'école en première ligne !

FO rappelle la responsabilité du ministère dans la protection des personnels au niveau de leur sécurité et de leur santé comme l'indique l'article 2-1 du décret 82-453 modifié. Depuis le début de la crise, les directeurs d'école se sont retrouvés en première ligne pour organiser l'accueil des enfants de soignants, souvent sans consignes claires de leur inspecteur de l'Éducation nationale ou alors très tardives. Alors que, contrairement aux chefs d'établissements, ils ne sont pas supérieurs hiérarchiques, il leur a été demandé dans plusieurs départements d'être présents dans les écoles et de désigner eux-mêmes les adjoints qui seraient mobilisables.



Extrait du courrier de l'UD FO de Gironde à la préfète (18 mars 2020)

[...] [L'] alerte [sanitaire] concerne les risques prévisibles en raison de l'épidémie de Coronavirus que courent les agents de la Fonction publique et les salariés mobilisés actuellement et le manque de mesures prises par les services de l'Etat en matière de protection des personnels confrontés à cette épidémie.

Dans les hôpitaux, nous avons constaté, y compris dans les services de soins, un manque important de masques (masques alimentaires, chirurgicaux et FFP2) et de solutions hydro-alcooliques. [...]

Beaucoup d'EHPAD accueillant une population particulièrement vulnérable au virus et donc nécessitant une protection maximale, n'ont reçu que très peu de masques chirurgicaux pour assurer les soins au quotidien, les masques FFP2 étant encore plus rares. [...]

Malgré une alerte sur ce sujet adressée à l'Agence Régionale de Santé il y a 12 jours, les dotations sont toujours aussi maigres. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ce mail d'alerte.

Dans les établissements scolaires, il est demandé aux enseignants et aux agents municipaux d'accueillir les enfants de soignants. Les services de la DSDEN nous confirment qu'aucun matériel de protection, comme les masques, ne sera mis à disposition de ces personnels qui seront exposés à des enfants plus susceptibles que les autres de transmettre le virus [...]

L'Union départementale FO de la Gironde vous demande que toutes les mesures soient prises par les employeurs, en premier lieu l'Etat, pour protéger la santé et la sécurité au travail. [...]

Le SNUDI-FO rappelle que :

- c'est aux autorités hiérarchiques (inspecteurs d'académie, IEN...) et non aux directeurs d'organiser l'accueil des enfants de soignants sur la base du volontariat ;
- les directeurs d'école sont avant tout des enseignants, professeurs des écoles ou instituteurs, et n'ont aucune obligation de se rendre à l'école s'ils ne sont pas volontaires ;
- les directeurs d'école ne sont pas supérieurs hiérarchiques et n'ont pas à désigner les collègues volontaires pour garder les enfants de soignants.

Coronavirus : reconnaissance de la maladie professionnelle !

Pour notre syndicat, le Covid-19 doit être considéré comme maladie professionnelle notamment pour tous les volontaires (rappelons que les maladies contractées en service doivent être assimilées à des accidents du travail et donc sans jour de carence et pris en charge à 100 % par l'employeur). D'ailleurs, le 21 mars, le ministère a enfin suspendu le jour de carence pour les personnels, comme dans le privé, qui seraient en arrêt à cause du Covid-19. C'est un premier pas vers notre revendication d'abrogation du jour de carence pour tous les salariés.

covid-19

••• suite

La loi d'urgence sanitaire déroge au Code du travail et au statut de la FP ! Réduction des congés d'été ?

Le gouvernement utilise cet épisode pour promulguer la loi d'urgence sanitaire qui permettra de déroger par ordonnances au Code du travail et au Statut général de la Fonction publique : congés payés, temps de travail, repos sont déréglementés. Par exemple, la loi prévoit de transformer la période du confinement en congés. La Conseillère sociale l'a d'ailleurs confirmé à la FNEC FP-FO jeudi 19 mars : le ministère travaille sur plusieurs hypothèses, y compris la réduction des congés d'été. Pour le SNUDI-FO, cette crise sans précédent ne doit pas être synonyme de destruction des droits collectifs et individuels, de destruction du statutaire de fonctionnaire mais au contraire, cela doit remettre la Fonction publique et les services publics comme la priorité de l'État et cela ne peut passer que par le déblocage des moyens financiers et humains. Ainsi, le SNUDI-FO avec sa fédération revendique l'abrogation de la loi Dussopt sur la transformation de la Fonction publique, le retrait du projet de réforme des retraites, l'abrogation de PPCR, l'augmentation des salaires par le dégel du point d'indice, l'amélioration des conditions de travail avec notamment la création de postes nécessaires (PE, médecins scolaires, médecins du travail...).

La « continuité pédagogique » ... coûte que coûte !

Par un affichage médiatique, le ministre Blanquer voudrait faire croire que la continuité des apprentissages va être assurée même avec les écoles fermées. Il serait possible de faire progresser ses élèves à distance... Pour « lutter contre la fracture numérique », il faudrait également fournir des photocopies d'exercices scolaires dans les écoles, quitte à contourner les règles de confinement imposées à tous. C'est inacceptable et irresponsable ! Les collègues font ce qu'ils peuvent, avec leurs matériels personnels, et en gérant aussi leurs vies personnelles dans ce contexte particulier.

Les pressions se multiplient sur les directeurs, sur les enseignants qui devraient rendre des comptes « pour un meilleur suivi », faire remonter des tableaux de suivi. La « continuité pédagogique » n'est pas l'école et ne peut pas l'être. Le SNUDI-FO intervient à tous les niveaux pour que cessent toutes pressions. ■

Lettre ouverte du 21 mars lancée par 58 médecins hospitaliers

Le gouvernement fait-il vraiment la guerre au coronavirus ?

Alors que nous manquons déjà de lits de réanimation, de masques, de respirateurs, de bras, ... la loi d'urgence sanitaire prise par le gouvernement ce mercredi 18 mars donne tous les droits aux préfets, aux employeurs pour remettre en cause le code du travail et les Statuts de la Fonction publique. Était-ce réellement l'urgence ? Mais rien sur les usines réquisitionnées pour fabriquer masques, respirateurs...

Rien sur la réouverture des lits nécessaires. Rien sur le dépistage systématique qui a fait ses preuves en Allemagne et en Corée du Sud...

Qu'en est-il aujourd'hui, dans notre pays de cette logistique nécessaire pour gagner le combat contre le coronavirus ? Le pouvoir exécutif semble en décalage entre les annonces rassurantes, la volonté affichée de transparence et la réalité du terrain que les soignants font remonter sans cesse et de tous lieux.

Deux exemples, ils sont aussi simples que vitaux. Alors que depuis des

Haute-Garonne

Extrait des échanges du SNUDI-FO 31 avec la DSDEN (20 mars 2020)

SG : Nous devons faire face à une double responsabilité : l'urgence sanitaire et la continuité pédagogique. Les directeurs ou enseignants peuvent, sur la base du volontariat, venir communiquer du matériel pédagogique aux parents en « rupture numérique ».

FO : Nous sommes en désaccord total. L'urgence est au confinement. C'est ce qui a été décidé par le gouvernement. Seuls les volontaires pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants sont autorisés à se déplacer. De même, les parents n'ont aucune autorisation pour se déplacer sur ce motif. L'urgence est sanitaire. Les aspects pédagogiques ne peuvent venir que dans un second temps.

SG : Nous rappellerons aux IEN qu'aucune pression ne doit être exercée et confirmons la base du strict volontariat.

FO : Les questions de continuité pédagogique ne constituent pas pour nous la priorité du moment. Nous demandons néanmoins qu'aucune pression ne soit exercée à l'encontre des collègues dans une situation où chacun fait ce qu'il peut. Nous rappelons que réglementairement, toute forme de télétravail repose sur le volontariat et implique la mise en place d'un matériel spécifique fourni par l'employeur. Ce n'est évidemment pas le cas actuellement. Nous rappelons également que beaucoup de collègues sont en situation de garde de leurs propres enfants. Enfin, les collègues qui se sont portés volontaires pour l'accueil des enfants de soignants dans les écoles doivent être totalement libérés de ces questions.

SG : Nous entendons ces demandes.



années les structures hospitalières sont matériellement asphyxiées par les enveloppes budgétaires, on nous annonce la fabrication de masques sans que soient donnés d'éléments précis : combien sont produits ? Où ? Quels délais ? Quels moyens de livraison ? Quels modes de distribution ?

Alors que depuis des années, les politiques gouvernementales ont supprimé des milliers de lits de réanimation et soins intensifs (passant d'environ 26 000 lits à 13 000), le pouvoir exécutif nous annonce la mise en œuvre de moyens exceptionnels. Soit, mais la logistique étant cruciale, la confusion est mortelle : combien de respirateurs sont en cours de fabrication ?

A ce jour, quel préfet est en mesure de répondre aux soignants qui sont sur le front ? La responsabilité, l'urgence du gouvernement est de fournir les armes et les moyens de combattre. La transparence est d'en rendre compte précisément. Nous médecins, refusons de devoir choisir entre un malade grave que nous allons soigner et un très grave que nous allons laisser mourir. [...]

... suite

Vaucluse**Courrier du SNUDI-FO 84 au directeur académique (21 mars 2020)**

Nous venons d'apprendre ce samedi matin que notre camarade, élue du personnel et directrice de l'école [...], présente tous les symptômes du coronavirus. [...] Le médecin a confirmé ses craintes.

[Cette collègue] est un personnel présentant « une fragilité d'ordre médical » avérée (avec certificat médical). Or, elle a eu consigne de se rendre lundi 16 mars à partir de 8h30 dans son école pour réunir son conseil de maîtres et prendre les mesures de « continuité pédagogique et administrative » demandées. Elle n'est sortie de chez elle, depuis le mercredi 11 mars, que pour aller dans son école jeudi 12, vendredi 13 et lundi 16 mars. [...] Elle aura donc très certainement contracté le virus sur son lieu de travail. [Cette collègue] a prévenu immédiatement son IEN et lui a demandé d'être testée, étant par ailleurs personne à risque. L'IEN a répondu par la négative et lui a simplement demandé... de rester chez elle ! Nous vous

demandons donc avec beaucoup d'insistance de bien vouloir prendre très rapidement les mesures nécessaires afin que notre collègue soit testée dans les plus brefs délais. Si ce n'est pas le virus, nous serons rassurés, si c'est malheureusement le virus comme indiqué par son médecin, nous demandons un réel suivi médical par le médecin de prévention (article 11.1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique). Ces demandes de test et de suivi par le médecin de prévention valent, bien évidemment, pour tous nos collègues mis en quatorzaine pour suspicion de Covid-19 et pour tous ceux malheureusement à venir.

« Restez chez vous » ne peut pas être la seule réponse de notre hiérarchie ! [...]

Droits et protections du personnel Compte rendu de la FNEC FP-FO au CHS-CTM du 20 mars 2020

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail Ministériel s'est tenu par visioconférence en présence du DGRH du ministère, M. Vincent Soetemont. Toutes les questions ci-dessous ont été posées, elles n'ont pas toutes obtenu des réponses satisfaisantes, mais des éléments pourront nous servir face à nos administrations locales.

CLASSE VIRTUELLE: PREMIERS PAS



- La FNEC FP-FO constate que, dans de nombreux endroits, des pressions sont exercées sur les collègues pour qu'ils soient volontaires ou encore qu'ils se rendent dans des établissements sans élèves. [...] Qu'entendez-vous faire auprès des cadres de l'institution pour faire respecter les consignes du ministre qui indique vouloir limiter les déplacements, les réunions, les contacts ? Quelles consignes vont être données pour respecter le strict cadre du volontariat pour effectuer l'accueil des enfants d'hospitaliers ?

Réponse du ministère

Le DGRH réaffirme le strict principe du volontariat des personnels. Le ministère confirme que l'objectif prioritaire est de limiter au maximum les déplacements et les relations avec les familles. La présence du « personnel absolument nécessaire » dans les établissements doit être restreinte et se limiter aux personnels qui assurent la continuité administrative et pédagogique qui ne peut se faire en télétravail. [...] Le ministère n'a pas encore les chiffres du nombre d'enfants de soignants [...] mais cet accueil se fait sur la base du volontariat, il ne doit pas y avoir de pression des autorités. [...]

suite ...

covid-19

... suite

- **Quelle est la position statutaire des personnels volontaires ?**

Réponse du ministère

Ils sont volontaires et non pas bénévoles. Ils sont en service mais il n'y a pas d'ordre de mission. **Commentaire FO** : C'est inexact, certains départements ont rédigé des ordres de mission et la FNEC FP-FO s'en félicite.

- **Le ministre a indiqué que l'accueil des enfants des personnels soignants pourrait être assuré par des volontaires le mercredi, le samedi, le dimanche, pendant les vacances. Quelles catégories de personnels seraient sollicitées pour assurer cet accueil ?**

Réponse du ministère

L'ouverture des établissements et écoles sera bien proposée aux personnels soignants les mercredis, samedis et dimanches. Le ministère est en train de définir un cadre, notamment sur la rotation des personnels et sur leur rémunération.

- **Pouvez-vous confirmer que l'accueil des enfants ne concerne que les enfants dont les 2 parents exercent en milieu hospitalier ou IME... qui n'ont pas d'autre moyen de garde et que cet accueil ne concerne pas d'autres professions ?**

Réponse du ministère

Le ministère assure qu'on est toujours sur les enfants des personnels soignants uniquement. Il n'y a pas eu de consignes autres pour l'instant.

NB : la loi d'état d'urgence sanitaire publiée au JO du 23 mars étend l'accueil aux enfants de personnels affectés aux missions de l'Aide sociale à l'enfance

- **Que comptez-vous mettre en œuvre pour que la désinfection des locaux dans lesquels les personnels volontaires sont amenés à travailler soit correctement effectuée ?**

Réponse du ministère

Nous sommes en lien avec les municipalités : des discussions sont entamées pour préciser les choses : ménage régulier des locaux par exemple.

- **Quelles mesures entendez-vous prendre pour s'assurer de la mise à disposition d'un masque FFP2, de gel et de gants pour tous les personnels volontaires ?**

Réponse du ministère

Concernant la protection de ces personnels, les autorités médicales disent que le masque n'est pas nécessaire à part pour le personnel soignant. Les gestes barrières suffisent. Pour autant, les médecins de prévention qui ont une meilleure connaissance du terrain et des spécificités du métier (l'impossibilité de faire respecter aux jeunes enfants les distances de sécurité sanitaires par exemple) n'ont a priori pas été consultés sur ces questions. **Commentaire FO** : Cette réponse n'est pas entendable. La pénurie de masques ne saurait donner lieu à n'importe quel justificatif reposant sur un jugement pseudo-médical.

- **Quelles mesures sont prises pour assurer le suivi médical des volontaires ?**

Réponse du ministère

Les personnels volontaires sont suivis par le médecin de prévention lorsqu'ils l'estiment nécessaire et lorsqu'ils ne peuvent pas faire appel à leur médecin traitant. Des instructions ont été données aux médecins de prévention dans ce sens. **Commentaire FO** : La communication des instructions aux médecins de prévention a été



suite ...

MALGRÉ LE CORONAVIRUS LA COLÈRE SOCIALE NE FAIBLIT PAS



... suite

demandée. Pas de réponse sur la médecine scolaire. La FNEC FP-FO constate que la méthode du ministère repose sur une auto déclaration des collègues. Le décret 82-453 modifié dans son article 24 rend l'employeur responsable d'effectuer le suivi médical des personnels à risques. Ce n'est pas le cas.

- **Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura aucune rupture de contrat et aucun licenciement durant la période pour les personnels contractuels et AESH ?**

Réponse du ministère

Il indique que des consignes ont été données pour « un traitement bienveillant et au cas par cas ». **Commentaire FO** : Ce n'est pas de nature à rassurer nos collègues...

- **Pouvez-vous nous assurer les traitements intégraux des collègues [...] ?**

Réponse du ministère

L'agent sera maintenu dans sa situation. La DGAFP maintient le traitement dans l'état actuel. Un agent à temps plein conservera son traitement à temps plein. Un agent déjà à mi-temps restera dans cette position. Et sur la rémunération en général : les primes sont maintenues. Reconduction de la paye de mars à l'identique au mois d'avril. Maintien de la chaîne de liquidation des pensions pour les retraités.

- **De nombreux contractuels (en particulier AESH) vont subir une perte de revenu liée à la disparition de travaux effectués aux comptes des collectivités. Envisagez-vous d'abonder les crédits de l'action sociale en prévision d'un afflux de demandes ?**

Réponse du ministère

Le ministère sera attentif à ce type de situations.

- **Des mesures seront-elles prises pour prendre en charge tout ou partie des frais engagés par les agents dans le cadre du recours au télétravail ?**

Réponse du ministère

Il reconnaît que les circonstances exceptionnelles amènent à ce qu'on s'écarte un peu des réglementations mais c'est la seule façon que nous avons pour assurer la continuité de nos activités. À ce jour, il n'est pas envisagé de prendre une partie des frais des agents (impression, connexion, matériel, informatique, etc...). La question n'a pas été travaillée, nous avons travaillé des questions plus prioritaires que celle-ci.

- **Est-ce que ces personnels en télétravail risquent d'être placés en congés d'office comme le prévoit le projet de loi exceptionnelle du premier ministre ?**

Réponse du ministère

Exemple des personnels de santé : il est envisagé de déroger aux règles mais pour l'instant on n'a pas vu de dispositions qui vont dans ce sens pour l'Éducation nationale. Le ministère a 3 projets d'ordonnances sur la table mais il n'est pas question de vous les communiquer pour l'instant. [...]

- **Pouvez-vous nous assurer qu'aucun jour de grève ne sera prélevé dans la prochaine période ?**

Réponse du ministère

Il y aura des prélèvements sur la paye de mars car les paies sont faites depuis longtemps. Il était trop tard pour arrêter ces prélèvements. On sera plus attentifs pour les mois à venir. Si des collègues se trouvent en difficulté, il faut nous les signaler, on alertera les rectorats pour qu'une aide sociale soit apportée. On fera du cas par cas. ■

entretien

Clément Poulet Secrétaire général de la FNEC FP - Force Ouvrière

Cet entretien s'est fait début mars, avant la crise sanitaire grave que nous vivons aujourd'hui.

Malgré celle-ci, les revendications et l'orientation de la FNEC FP-FO restent inchangées, contre le projet de réforme sur les retraites, contre la loi sur la transformation de la Fonction publique, pour le maintien de tous nos droits !



César Landron :

Peux-tu te présenter afin que les adhérents du SNUDI-FO sachent qui tu es ?

Je suis professeur certifié de lettres modernes. Mon syndicat de base est le Syndicat National des Lycées et Collèges (SNFOLC) de l'Essonne. J'ai été élu Secrétaire Général national de la FNEC FP-FO au congrès de Clermont-Ferrand en octobre dernier.

Être SG de la FNEC FP-FO, c'est représenter tous les syndicats de la fédération.

Combien de syndicats nationaux y-a-t-il ? Qui sont-ils ?

Si on prend les statuts de la fédération, il y a 439 syndicats de base dans la fédération. Ces syndicats sont organisés dans des syndicats nationaux. Quelques exemples de syndicats nationaux : Il y a le SNUDI-FO, votre syndicat national ; le SNFOLC ; le syndicat des administratifs de l'Éducation nationale, le SPASEEN-FO ; le syndicat des infirmières scolaires ; le syndicat des médecins scolaires ; le syndicat des chefs d'établissement, ID-FO ; le syndicat des professeurs de lycées professionnels, le SNETAA-FO. Nous avons FO-ESR, syndicat des salariés de l'enseignement du supérieur.

Il y a aussi des syndicats dont les salariés ne sont pas à l'Éducation nationale : le syndicat des salariés de l'AFPA, le syndicat de la culture (SNAC-FO) par exemple.

Nous avons 15 syndicats nationaux au sein de la fédération.

Tu représentes la fédération lors de différentes instances de la confédération FO, lesquelles ? Quel poids a la fédération dans FO ?

La fédération est représentée dans le Comité Confédéral National (CCN) qui se réunit deux fois par an. La FNEC FP-FO a une certaine importance dans la confédération. Nous sommes la troisième fédération en nombre d'adhérents.

As-tu eu des échanges réguliers avec Yves Veyrier, SG de FO concernant le projet de réforme des retraites et la décision de FO d'appeler à la grève à partir du 5 décembre ?

Bien-sûr, nous avons eu des échanges. Au cours de la « bagarre », il nous est arrivé d'avoir des discussions. Yves a souvent besoin de savoir ce qui se passe dans nos établissements. Au niveau interprofessionnel, la FNEC FP-FO a été partie prenante des positions de notre confédération qui a été toujours très claire sur la revendication de « retrait du projet de la réforme des retraites par point » et sur la méthode, les AG de salariés doivent décider, organiser la mobilisation.



... suite

Entretien réalisé début mars, avant la crise sanitaire

Quand tu as vu le projet, quand tu as compris les enjeux, quelle a été ta première réflexion ?

Je me suis tout de suite dit : c'est un véritable basculement ! Ce projet de réforme revient sur des décennies d'acquis arrachés par les salariés. Il balaye les 42 régimes spéciaux et leurs acquis. C'est aussi une remise en cause de notre protection sociale, obtenue au lendemain de la guerre. Le projet de loi organique constitutionnalise la caisse universelle des retraites et son financement, une grande première ! Cela veut dire que le système des retraites ne serait plus basé sur la solidarité, dans le cadre de la sécurité sociale, mais basé exclusivement sur l'équilibre financier. Cela va avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble des salariés. J'ai vite compris que nous aurons à combattre durement.

Nous avons expliqué à chaque personnel de l'EN et au-delà les conséquences pour chacun et pour tous. Peux-tu nous en dire quelques mots ?

Tu confirmes qu'aujourd'hui, un collègue né après 1974 perdrait énormément pour sa retraite ?

Oui. La fédération a été une des premières à faire des calculs dès les premiers textes, celui du rapport Delevoye. Pour les fonctionnaires, serait supprimé le code des pensions civiles et militaires et la règle du calcul sur les 6 derniers mois. Je confirme qu'un professeur des écoles par exemple perdra jusqu'à 40 %, du montant de la pension si la réforme se met en place. Cela va avoir des conséquences catastrophiques pour les fonctionnaires. Mais tous les salariés seront touchés : de 20 à 40 % en moins chaque mois pour sa retraite.

Qu'est-ce que cette question de l'âge pivot ou l'âge d'équilibre ? Quelle conséquence pour les collègues ?

L'âge pivot ou l'âge d'équilibre se substituera à la durée de cotisation. Le gouvernement, dans sa propagande, dit : « on maintient l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans ». Or, ils ont instauré un âge d'équilibre ou âge pivot qu'ils ont dans un premier temps fixé à 64 ans avec un système de malus avec - 5 % par année. C'est-à-dire que si on part avant 64 ans, on sera frappé par une décote importante. Le gouvernement a la volonté de nous faire travailler plus longtemps. Il n'est nullement question de remettre en cause les exonérations de cotisations patronales qui s'élèvent à plusieurs centaines de milliards depuis des années. Du coup, forcément, il y a une

menace sur l'équilibre des retraites. Le gouvernement veut nous faire travailler plus longtemps. Pour lui, nous n'avons pas un travail « pénible ». A 63-64 ans, il estime que nous pouvons travailler dans nos classes. Or, les conditions de travail se dégradent. Christine Renon, dans sa lettre, l'a bien expliqué. Elle accuse, remet en question toutes les contre-réformes, le manque de postes... La pénibilité, on la vit au quotidien. On risque d'avoir des situations dramatiques.

Comment analyses-tu la position de certains syndicats qui valident le projet du gouvernement mais qui contestent l'âge pivot ?

FO a condamné l'âge pivot. Mais ça ne retire rien au basculement que veut nous imposer cette réforme. Que certains syndicats contestent l'âge pivot mais cautionnent le régime universel par point, c'est participer à l'enfumage du gouvernement. N'oublions pas que les mesures se décideront par décret, que ce soit pour l'âge pivot mais aussi pour la valeur du point.

Ces syndicats participent à un jeu de dupe, nous, nous refuserons de cautionner. FO et CGT ont, d'ailleurs, décidé de ne pas participer à la conférence sur le financement, contrairement à d'autres...

FO est attachée à notre système de pension civile pour les fonctionnaires d'État, avec un calcul sur les six derniers mois de notre carrière. Qu'est-ce que ce système ? Quel est sa particularité ? Quels sont nos acquis ?



suite ...

entretien

... suite

Entretien réalisé début mars, avant la crise sanitaire

Le code des pensions a été instauré pour que, lorsque notre retraite arrive, il y ait une continuité de notre rémunération jusqu'à la fin de la vie. Autrement dit, c'est indissociable du Statut général. Le calcul de rémunération se fait, donc, avec un salaire de référence, les 6 derniers mois. Aujourd'hui, un fonctionnaire peut, plusieurs années avant de partir en retraite, calculer sa future pension. Avec le projet, cela dépend de la valeur du point, c'est un calcul individualisé. Le fonctionnaire ne saura pas combien sera sa retraite.

Comment vois-tu la suite de la mobilisation ? Que pouvons-nous faire dorénavant ?

Aujourd'hui, le gouvernement est plus isolé que jamais. Il s'est fait étriller par le conseil d'État. Il vit une crise institutionnelle, ce qui l'a amené à dégaîner le 49.3. Les salariés restent déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi. On le voit lorsque l'on discute avec eux, on le voit lors des dernières grèves et manifestations et les gilets jaunes ne sont jamais très loin... A l'annonce du 49.3, de nombreux salariés se sont mobilisés spontanément.

Plus que jamais, nous devons regrouper les salariés, dans les réunions, les AG pour discuter des mobilisations efficaces pour les faire reculer. Nous ne sommes pas en grève comme en décembre, on ne sait pas comment ni quand, mais ça repartira. Regardons les facultés, les salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont mobilisés le 5 mars. Il y a eu plus de 25 000 manifestants. Ils se sont réunis en coordination. Ils continuent. Il y a un bouillonnement dans le pays, rien n'est joué.



Le ministre a annoncé une augmentation des salaires, laquelle ? Compensera-t-elle notre perte sur les retraites ?

Non, du tout. Il est important de comprendre qu'aujourd'hui, le point d'indice est toujours gelé et ce, jusqu'en 2022, le gouvernement l'a annoncé en janvier dernier. Leur pseudo augmentation, c'est sous forme d'indemnité sur les premiers échelons et après plus rien. Une partie de l'argent prévu pour cette soi-disant revalorisation (300 millions sur les 500 millions) s'accompagne de contreparties qui remettent en cause nos obligations réglementaires de service : la formation pendant les vacances. C'est scandaleux ! Pour FO, l'augmentation de salaires, c'est l'augmentation du point d'indice qui n'amène pas à contrepartie. Ces petites indemnités ne compenseront jamais la perte pour notre retraite. Cette réforme est si violente qu'il faudrait nous augmenter de plus de 1 200 euros mensuels pour que l'on arrive à une retraite à peu près similaire. Ce sont des chiffres que le ministère ne veut pas publier. Il est évident qu'il n'y aura pas compensation.

Autre sujet, qui est en lien avec tout ce dont on a parlé : la loi de la transformation de la Fonction publique, quelles sont les conséquences à court et long terme de cette loi et de ses décrets d'application ?

La première des conséquences est la disparition des commissions paritaires, les CAPD. Cela a comme conséquence de ne plus pouvoir contrôler ce que fait notre administration. C'est le cas dès cette année pour tout ce qui concerne le mouvement et les mutations. En 2022, c'est la fin des CHS-CT, c'est l'application de la loi travail à la Fonction publique. C'est-à-dire, la fin des statuts, donc des droits et des garanties collectives inscrites dans le statut. C'est aussi la remise en cause des organisations syndicales dans leur capacité à pouvoir intervenir à chaque étape du déroulement de carrière et de contrôler les décisions de l'administration. Le décret sur la rupture conventionnelle paru le 31 décembre 2019 est un instrument RH pour pouvoir déstabiliser et mettre à la porte des milliers de fonctionnaires. Le décret sur le recours aux contractuels est également très inquiétant.

Comment les syndicats FO vont-ils devoir agir pour la défense de nos droits et des collègues ?

Les syndicats FO, ils vont continuer à défendre les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, y compris sur le déroulement de carrière, les muta-

suite ...

... suite

Entretien réalisé début mars, avant la crise sanitaire

tions, les promotions... Cette année, je vois bien que les syndicats continuent de récolter les dossiers, de défendre et représenter les collègues. Les syndicats existent toujours, nous défendrons chaque collègue qui fait appel à nous. On créera le rapport de force, on demandera des audiences et ce, pas seulement pendant les recours, mais à chaque étape. On ne va rien lâcher sur les dossiers !

Nous sommes dans une situation particulière avec le coronavirus et la crise sanitaire en cours ? Qu'exige la FNEC FP-FO ?

Nous demandons au ministère de protéger le personnel. Rien n'est prévu et il y a une vraie inquiétude pour la santé de tous. La casse des services publics et des hôpitaux peut avoir des conséquences graves.

Quelles relations a la fédération avec le ministère ? Avons-nous encore un pouvoir de négociation ?

FO est représentative au sein du Comité Technique ministériel. Régulièrement, elle demande audience auprès du ministre ou des DGRH pour aller porter les dossiers individuels et collectifs. On l'a toujours fait, on continuera. Mais nous sommes dans une situation où il y a de moins en moins d'espace pour la négociation. Le ministre a décidé de tourner le dos aux revendications des personnels, donc à Force Ouvrière. Nous l'avons vu lors de la mobilisation au printemps dernier contre la réforme Blanquer « école de la confiance ». Nous l'avons vu sur la question des retraites et de la pseudo revalorisation. Nous l'avons vu début octobre suite au suicide de Christine Renon.



Le ministre a refusé de répondre aux collègues en colère sur leurs revendications. Nous, on ne veut pas rompre, on veut pouvoir continuer à négocier sur chaque point où nous sommes mandatés. Malgré tout, nous savons bien que le rapport de force sera la seule possibilité d'obtenir satisfaction.

Pour conclure, quel souvenir as-tu de l'école primaire ? Tes instituteurs ne t'ont pas traumatisé (rire) ?

J'en garde de bons souvenirs. Mon père était instituteur dans l'école où j'étais, j'appréhendais le moment où je devais lui parler. Je le vouvoyais et disais « Monsieur ». J'arrivais à faire des bêtises mais je devais être discret du coup... ■



Pour faire passer la réforme des retraites et toutes les autres mesures destructrices, le gouvernement choisit la répression

Depuis le 5 décembre, la colère ne faiblit pas pour exiger le retrait de la réforme des retraites. Rappelons que celle-ci aboutirait à la suppression des régimes existants et à la mise en place d'un régime universel par points. Ainsi, pour les enseignants et les fonctionnaires d'État, il en serait fini du code des pensions qui garantit une retraite calculée sur la base de 75 % du traitement des 6 derniers mois.

Valeur du point en fonction de la situation économique : aujourd'hui les bourses s'effondrent !

La retraite de tous les salariés dépendrait désormais de la valeur du point qui serait fixée par les gouvernements en fonction de critères économiques. Nombre de salariés seraient ainsi poussés à souscrire à une retraite complémentaire. Alors que les bourses s'effondrent suite à la crise du Covid-19, nul besoin d'expliquer longuement les dangers d'une telle réforme !

E3C : mobilisation dans les lycées !

D'autres mesures s'en prenant directement aux garanties collectives, aux statuts et aux services publics, comme par exemple la mise en place des épreuves communes de contrôle continu (E3C) remettant en cause le bac comme examen national et anonyme, sont venues se greffer à la mobilisation pour le retrait de la réforme des retraites.

Répression gouvernementale sous différentes formes !

Non seulement le gouvernement n'a pas accédé aux revendications (la réforme des retraites est certes suspendue suite à l'épidémie de Covid-19, mais elle n'est pas retirée) mais il y a répondu par une répression inédite, qui a pris différentes formes. Dans le prolongement des violences gouvernementales contre les gilets jaunes, les brutalités policières se sont multipliées dans les manifestations, y compris dans des villes de provinces où aucun débordement ni aucune tension n'étaient à signaler. Des enseignants, y compris syndicalistes, se sont vus menacés de sanctions pénales et de sanctions disciplinaires suite à des actions pacifiques contre la mise en place des E3C. Certains comme dans le Lot, ont même été convoqués au commissariat. La répression a également frappé des lycéens qui résistaient à la mise en place des E3C : certains ont été placés en garde à vue, d'autres ont été forcés à composer sous la surveillance des forces de l'ordre, d'autres encore ont été gazés et matraqués sans raison.

Grèves : application de l'arrêt Omont, une nouvelle forme de répression !

Dans plusieurs académies, les recteurs et les inspecteurs d'académie ont indiqué qu'ils appliqueraient l'arrêt Omont, retirant ainsi aux enseignants leur paye du samedi et du dimanche s'ils ont été en grève le vendredi et le lundi (ou bien pour les enseignants travaillant dans le cadre de la semaine à 4 jours leur paye du mercredi s'ils ont été en grève le mardi et le jeudi).

FO ne renonce pas !

Enfin, cerise sur le gâteau, un jour de salaire a été prélevé aux enseignants ayant suivi le mot d'ordre de grève le 3 octobre pour rendre hommage à Christine Renon et exprimer leurs revendications légitimes !

La seule réponse de ce gouvernement aux revendications est la répression, la violence institutionnelle voire physique. Qu'il ne compte pas sur le SNUDI-FO ou sur sa fédération pour renoncer. Plus que jamais, le SNUDI-FO continuera à regrouper les personnels pour défendre les revendications en toute indépendance ! ■

Côte-d'Or

Retraites : on ne lâche rien !

L'intersyndicale CGT, FO, FSU avec les représentants des avocats du barreau de Dijon et de l'Assemblée populaire (assemblée « *Interluttes* » et gilets jaunes) a été reçue par les parlementaires LREM de Côte d'Or.

« La colère gronde mais vous ne voulez pas l'entendre »

Quelques jours après l'utilisation du 49.3 par le gouvernement pour faire passer sa réforme, les organisations syndicales ont réaffirmé leur rejet total de ce projet néfaste qui impactera nos vies à tous : « *Quelle urgence peut-il y avoir à réformer un système vieux de 70 ans qui, de plus, est à l'équilibre ? Pourquoi utiliser le 49.3 sur un texte aussi fondamental que les retraites ? Pourquoi s'obstiner ? Trop de questions restent sans réponse : valeur du point etc... Cette réforme est bâclée et les objectifs réels à moyen terme sont à peine cachés : capitalise ou crève ! Les organisations syndicales et les salariés de ce pays exigent le retrait de la réforme. La colère gronde mais vous ne voulez pas l'entendre* ».

Les députés restent sourds aux revendications des salariés !

En face, pour unique réponse, le mépris, le mensonge, l'arrogance et l'agressivité car quand l'argumentaire manque, on ne peut que refuser d'entrer dans un dialogue intelligent. A chacune de nos interventions, ils nous coupent la parole, s'insurgent, nous traitent de menteurs... L'ambiance est tendue et le dialogue souvent difficile !

Leurs réponses ne sont pas justes et ne peuvent satisfaire les salariés de Côte d'Or avec leurs syndicats : « *Cette réforme est une réforme de justice sociale dont nous avons besoin car nous allons droit dans le mur ! On vit plus vieux, on doit donc travailler plus longtemps !* » « *Il n'y aura aucune baisse des pensions et vous savez que nous avons raison !* »... « *Le 49.3 a été utilisé pour surmonter les blocages... !* »...

Nous sommes « la majorité » ! On ne lâche rien !

Soyons lucides : cette audience n'avait pas pour objectif de convaincre ces deux députés, mais de leur rappeler que nous irons jusqu'au retrait. Car notre système social nous appartient ! Il est le fruit de la solidarité intergénérationnelle. Alors organisons-nous dès demain pour que reparte le souffle de la mobilisation pour faire plier ce gouvernement qui tient encore grâce aux médias et aux violences policières ! On ne lâche rien !

Virginie Alvarez,
secrétaire départementale SNUDI-FO 21

La pseudo-revalorisation Blanquer une provocation !

Dans le cadre de la réforme des retraites, le ministre Blanquer a annoncé une « revalorisation » des enseignants et a convié les organisations syndicales à des « ateliers » afin d'en discuter. Dès le 4^{ème} « atelier », le 7 février, le ministre a présenté ses premières propositions.

D'une part, une partie de la somme dédiée à la « revalorisation » pour l'année 2021 serait consacrée au financement des formations qui seraient imposées aux personnels pendant les congés, en application du décret du 6 septembre 2019. Inacceptable !

D'autre part, avec la somme restante, le ministère propose quatre scénarii de « revalorisation » que vous trouverez ci-contre.

Avant de les analyser, rappelons que :

- avec la réforme des retraites, les enseignants connaîtraient une baisse du montant de leur pension de l'ordre de 30 % à 40 % ;
- le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010 et jusqu'en 2022 au moins... ;
- les enseignants ont perdu 18 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000, soit environ 400 € par mois.

Et que propose le ministre ?

Une pseudo-revalorisation (sous une forme indemnitaire et non pas indiciaire) qui ne concernerait quasiment que les premiers échelons de la classe normale, ceux qui durent le moins longtemps d'ailleurs, pour quelques euros ! La quasi-totalité des personnels en serait donc exclue ! Le ministre et son gouvernement continuent donc de mépriser les revendications des enseignants. Qu'ils ne comptent pas sur le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, pour les accompagner dans leurs projets ou pour se compromettre sur le dos des collègues !

Au contraire, le SNUDI-FO réaffirme ses revendications, portées par Force Ouvrière à tous les niveaux :

- ▶ retrait du projet de loi instaurant une retraite universelle par points ;
- ▶ le dégel et l'augmentation de 18 % de la valeur du point d'indice ;
- ▶ une vraie refonte de la grille indiciaire qui permette de vraies promotions indiciaires.■

Les 4 scénarii de « revalorisation » pour les professeurs des écoles : un plat de lentilles !

Echelon	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3	Scenario 4
1 ^{er} échelon classe normale (PES)	0 €	0 €	0 €	0 €
2 ^{ème} échelon classe normale	+ 157€ net / mois	+ 128€ net / mois	+ 114€ net / mois	+ 93€ net / mois
3 ^{ème} échelon classe normale	+ 150€ net / mois	+ 128€ net / mois	+ 114€ net / mois	+ 93€ net / mois
4 ^{ème} échelon classe normale	+ 128€ net / mois	+ 93€ net / mois	+ 64€ net / mois	+ 71€ net / mois
5 ^{ème} échelon classe normale	+ 64€ net / mois	+ 71€ net / mois	+ 57€ net / mois	+ 50€ net / mois
6 ^{ème} échelon classe normale	0 €	+ 50€ net / mois	+ 36€ net / mois	+ 36€ net / mois
7 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	+ 36€ net / mois	+ 21€ net / mois
8 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	+ 14€ net / mois	+ 14€ net / mois
9 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	0 €	+ 14€ net / mois
10 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	0 €	+ 14€ net / mois
11 ^{ème} échelon classe normale	0 €	0 €	0 €	+ 14€ net / mois
1 ^{er} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
2 ^{ème} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
3 ^{ème} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
4 ^{ème} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
5 ^{ème} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
6 ^{ème} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
7 ^{ème} échelon hors-classe	0 €	0 €	0 €	0 €
1 ^{er} échelon classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
2 ^{ème} échelon classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
3 ^{ème} échelon classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
4 ^{ème} échelon classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Echelon spécial 1 ^{er} chevron classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Echelon spécial 2 ^{ème} chevron classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Echelon spécial 3 ^{ème} chevron classe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €

Aggravation de nos obligations de service, diminution de nos congés... pour le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, c'est non !

Dans le cadre de la pseudo-revalorisation des enseignants, le ministère a convoqué plusieurs ateliers dans lesquels il a abordé la question de nos obligations de service et de nos congés. Dès le premier « atelier », le 23 janvier, le ton est donné : « *Quelle utilisation positive des dispositions du décret du 6/9/2019 relatif à la formation pendant la période de vacances ?* ». Cette question s'inscrit dans la droite ligne des propos du président Macron à Rodez « *Il faut repenser la carrière. Il faut arriver à ce que la carrière progresse davantage. Comme on paye mieux, on change le temps de travail des enseignants... On regarde les vacances.* »

Stage pendant les vacances, pour le SNUDI-FO, c'est non !

Augmentation du point d'indice !

Rappelons que le décret du 6 septembre 2019 permet que les personnels soient convoqués en stage de formation pendant les vacances, même sans leur accord, pour une durée de 5 jours par an. Voilà donc les pistes de travail du ministère ! « *Utiliser positivement* » le temps de travail pendant les vacances des enseignants ! Le SNUDI-FO a rappelé son exigence d'abrogation de ce décret, de rétablissement d'une formation sur temps de classe et d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Que vont-ils décider sur nos 108 heures ?

Et ce n'est pas tout. Les représentants du ministre ont ensuite insisté sur la question de l'accompagnement personnalisé des élèves et des 108 heures, indiquant notamment :

« *Comment renforcer le suivi individualisé des élèves ?* », « *Faut-il adapter les 108h aux nouvelles réalités du métier de professeur des écoles ?* ».

Le SNUDI-FO a opposé à ces pistes la création massive de postes de RASED et la diminution du nombre d'élèves dans toutes les classes pour renforcer le « *suivi individualisé des élèves* », mais visiblement, ce n'est pas dans les projets ministériels !

Quant aux 108 heures annualisées, les représentants du ministre n'ont pas souhaité en dire plus. Le SNUDI-FO, s'il a rappelé son exigence d'abrogation du décret du 29 mars 2017 régissant les obligations réglementaires de service des enseignants du 1^{er} degré, a une nouvelle fois attiré l'attention du ministère sur le fait que dans les départements, de nombreux IA-DASEN et IEN imposaient à nos collègues des heures au-delà des 108 h annualisées. Le SNUDI-FO a demandé qu'aucune heure supplémentaire ne soit demandée aux enseignants en plus des 108 h et a exigé la suppression de l'APC, rejetée par les personnels. Là aussi le ministre n'a pas souhaité apporter de précisions par rapport aux questions posées...

Pseudo « revalorisation » : des stages obligatoires pendant les vacances ! Et des centaines d'euros en moins pour notre retraite ! De qui se moque-t-on ?

Lors du quatrième atelier, le 7 février, certaines de ces pistes ont été confirmées puisque le ministère a indiqué que, sur les 500 millions d'euros censés nous « revaloriser » en 2021, 200 millions serviraient en fait à financer la formation des enseignants pendant les congés !



Loi d'état d'urgence et réduction des congés d'été : dernière bombe à fragmentation

Et que penser des annonces de Blanquer estimant que suite à l'épidémie de Covid-19 et la fermeture des écoles et établissements pour les élèves, le calendrier scolaire pourrait être revu cette année ? Nous sommes tous débordés, devons gérer des difficultés de connexion, répondre à des sollicitations, nous occuper de notre quotidien (gérer la continuité pédagogique de nos propres enfants, nous occuper de nos ascendants fragiles...). Le ministre nous demande d'assurer la continuité pédagogique, impose le télétravail, et voudrait en plus réduire nos congés ? Nous n'avons pas besoin de culpabilisation, nous sommes des professionnels. Inacceptable !

Quels que soient les circonstances ou les prétextes, le SNUDI-FO refusera toute aggravation de nos obligations de service et toute réduction de nos congés ! ■

Mouvement inter (permutations), mouvement intra : une même loi, une même remise en cause du droit des personnels, une même détermination du SNUDI-FO à vous aider et vous accompagner

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique entend généraliser les contractuels et donc la précarité dans la Fonction publique. D'autre part, après la loi Travail et les ordonnances Macron qui ont remis en cause le code du travail, elle représente une attaque frontale contre nos droits, contre l'égalité de traitement et contre notre statut de fonctionnaire.

En effet, cette loi prévoit de vider dès maintenant les CAP (commissions administratives partitaires) de leur sens et de fusionner les CT (comités techniques) et CHSCT (comités hygiène sécurité et conditions de travail) en 2022 afin de limiter le droit pour les fonctionnaires d'être représentés et défendus par des organisations syndicales.

Dans un premier temps, dès 2020, cette loi va modifier de manière fondamentale toutes les opérations de mutations qui échapperaient totalement au contrôle des CAPD et des représentants syndicaux élus ! Et en 2021, viendrait le tour des promotions ! Dès cette année, les IA-DASEN auraient donc les mains libres pour décider des mutations des collègues !

Ce qui a changé :

	AVANT	APRES
B A R È M E S	Les organisations syndicales négociaient les circulaires et notes de service départementales, et notamment le mode de calcul des barèmes.	Seules les « lignes directrices de gestion » qui établissent les grands principes du mouvement des enseignants du 1er et du 2nd degré, des personnels administratifs... sont présentées au niveau académique. Impossible désormais pour un syndicat de faire valoir ses revendications concernant les règles du mouvement départemental dans les instances auprès des IA-DASEN
	Les organisations recevaient les barèmes des enseignants ayant participé au mouvement. Cela permettait au SNUDI-FO d'étudier la situation des personnels leur ayant confié leur dossier et de les contacter en cas d'erreur.	Les enseignants ayant participé au mouvement devront consulter leur barème, avant de formuler un recours auprès de la DSDEN avec l'aide du SnuDI FO.
C A P D	Les organisations syndicales défendaient les dossiers en CAPD, en argumentant, y compris concernant les demandes de 800 points (mouvement interdépartemental) et les bonifications (mouvement intradépartemental) pour handicap.	Il n'y a plus de CAPD, au détriment des droits collectifs et du contrôle des barèmes par les organisations syndicales qui permettait d'éviter les passe-droits. Les IA-DASEN pourront donc décider eux-mêmes des personnels qui bénéficieront d'une bonification, sans aucun contrôle syndical.
	Les organisations syndicales revenaient le projet d'affectation une semaine avant la CAPD. Elles pouvaient donc procéder à toutes les vérifications nécessaires (saisie du barème, classement des personnels...) et saisir l'administration sur les erreurs contenues dans le projet	Les organisations syndicales ne recevront pas le projet global. Il sera donc bien plus difficile de repérer les erreurs ou les passe-droits !
R E C O U R S	Les organisations syndicales étaient destinataires des résultats des mutations, pouvaient vous en informer, effectuer des statistiques pour aider les personnels à préparer leurs futures mutations.	Les personnels recevront individuellement leur affectation définitive. Seuls pourront former un recours les enseignants n'ayant obtenu aucun de leurs vœux ! (à noter que dans l'académie de Lyon, la FneC FP FO a obtenu que l'ensemble des personnels puissent contester leur affectation) Ces recours pourront être effectués avec l'aide du SnuDI FO, même s'il est certain que le fait de pas avoir connaissance du résultat global des affectations et des barèmes sera problématique dans la procédure de contestation.

Faire appel au SNUDI-FO : plus que jamais une nécessité

Plus que jamais, et malgré cette situation nouvelle, le SNUDI-FO sera présent à chaque étape du mouvement pour intervenir et être auprès des personnels :

- en expliquant les règles du mouvement dès qu'elles seront communiquées ;
- en organisant des réunions d'information syndicale ;
- en étant présent à l'INSPE pour conseiller les PE stagiaires ;
- en mettant en place des permanences pour recevoir les collègues ou pour leur répondre au téléphone ;
- en vérifiant les barèmes de l'administration avec les collègues pour qu'ils les valident ;
- en aidant les collègues dans une situation particulière à constituer leur dossier ;
- en conseillant les collègues sur la stratégie à adopter dans l'ordre de leurs vœux ;
- en aidant le cas échéant les enseignants à rédiger des recours et en les accompagnant en audience à la DSDEN pour contester leur barème ou leur affectation.

Le SNUDI-FO vous invite à prendre contact avec le syndicat pour toute question relative au mouvement!

Loi de transformation de la Fonction publique ou pas, lignes directrices de gestion ou pas, le SNUDI-FO poursuivra son travail d'information auprès des personnels ! FO n'entend pas se laisser dicter sa conduite par quelque gouvernement que ce soit. Il continuera, même dans ce nouveau contexte, à intervenir pour le respect du barème et de l'égalité de traitement des enseignants !

Il continuera à défendre les personnels, individuellement et collectivement.

Les recours suite au refus de mutation inter

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction au mouvement inter départemental, vous pouvez former un recours jusqu'au 2 mai. Lors de cette phase de recours, le SNUDI-FO peut intervenir pour vous auprès de la DSDEN. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat départemental pour qu'il vous aide et défende votre demande.

Un quatre pages spécial mouvement

Le SNUDI-FO a édité un quatre pages spécial mouvement. N'hésitez pas à le demander à votre syndicat départemental. ■



Haute-Loire

Compte rendu des réunions AESH organisées par la commission AESH de la FNEC FP-FO 43

Ce sont 64 AESH du département qui se sont réunis dans 3 réunions (Brioude, Le Puy, Monistrol s/Loire) avec la FNEC FP-FO à l'initiative de la commission des AESH syndiqués à FO.

Dans chaque réunion, un point a été fait sur la mobilisation massive contre la retraite universelle par point. Des AESH expliquent qu'ils seront eux aussi fortement impactés par cette réforme puisqu'ils sont soumis au temps partiel imposé et que nombre d'entre eux ont travaillé, avant, avec de meilleurs salaires. Avec la réforme, ces années précaires seront prises en compte dans le calcul de leur retraite. C'est une baisse conséquente du montant des retraites qui s'annonce.

Les AESH conviennent que faire plier le gouvernement sur la question des retraites permettrait de gagner sur leurs propres revendications.

Les AESH s'insurgent unanimement contre les PIAL, la loi Blanquer et la circulaire du 5 juin 2019 qui permettent la mutualisation et les mutations forcées. Plusieurs indiquent avoir été victimes de changements d'affectation du jour au lendemain. Une autre indique qu'elle a reçu un recommandé pour se rendre dans un établissement privé alors qu'elle avait quitté ce même établissement pour cause de différends avec la directrice. Une autre indique qu'elle doit suivre 4 élèves qui ne sont pas dans la même classe. Chacune explique comment le syndicat a permis de régler des situations.

À l'unanimité, les AESH font un constat dramatique de la politique idéologique de l'école inclusive. « *Nous sommes au premier plan, explique une collègue, lorsqu'un enfant est ingérable et parfois ce n'est même pas l'élève que l'on suit puisqu'il y a de plus en plus d'enfants sans notification dans les classes ordinaires, les enseignants pour pouvoir faire classe nous laissent gérer seul les crises. C'est devenu insupportable* ». « *Avant, j'étais éducatrice spécialisée, continue une autre, aujourd'hui, en fait, je fais toujours le même boulot mais je suis payée une misère* ».

« *Dans mon école, toute l'équipe éducative est en grande souffrance. Tous les enseignants ont été vus par la médecine de prévention, mais pour nous AESH rien ! Nous sommes des invisibles !* ».

L'ensemble des revendications sont rappelées comme en témoigne la motion des AESH de Monistrol.

Enfin la question de comment faire pour obtenir satisfaction sur les revendications est posée. La résistance se construit pas à pas et elle commence par ces réunions, par ces discussions. Les adhérents FO indiquent la nécessité de s'organiser dans le cadre du syndicat et félicitent le travail effectué par la commission AESH. Construire et renforcer le syndicat, c'est construire la résistance. Plusieurs AESH remplissent alors leur fiche d'adhésion et payent leur cotisation pour 2020.

Dans les 3 réunions, les collègues ont proposé de déléguer des collègues pour participer à une conférence de presse avec la FNEC FP-FO au Puy prochainement.■



IRRATRAPABLE!!

Haute-Loire

Motion des AESH de Monistrol s/Loire

(extrait)

“

Non, une AESH n'est pas un pion !
Non, une AESH n'a pas à travailler sur plusieurs établissements !
Nous revendiquons :

- ▶ un vrai statut, un vrai salaire, avec une revalorisation indiciaire franche pour un salaire décent ;
- ▶ un vrai déroulé de carrière ;
- ▶ les affectations avant la fin de l'année scolaire, choisies et transparentes, prenant en compte le lieu du domicile ;
- ▶ le droit à choisir sa quotité de travail ;
- ▶ la possibilité pour tous de travailler à temps complet avec prise en compte de tout le travail invisible.

”

Seine-Saint-Denis

Les AESH et les enseignants d'une école de Bagnolet obtiennent le renouvellement de contrat pour 2 d'entre elles !

*« Nous voulons le retour de nos 2 collègues !
Que leur contrat soit renouvelé de suite, en urgence »*

C'était la première revendication des collègues AESH de l'école Jaurès de Bagnolet. En effet, pour s'occuper de 14 enfants en situation de handicap, elles étaient seulement 6. Et la DSDEN avait décidé de ne pas renouveler le contrat de 2 d'entre elles.

(Extraits de leur tract)

“

**Monsieur Macron,
votre priorité était le handicap ...
et les enfants en situation de handicap,
vous leur dites quoi ?!
Nous sommes en colère, révoltés,
pas écoutés, pas entendus !
C'est un ras-le-bol !**

”

”

Impossible d'accepter cette situation, les collègues décident de se mettre en grève et de lister leurs revendications et d'aller les porter le mardi 10 mars à la DSDEN. A la première revendication citée plus haut, elles ajoutent :

- ▶ « Nous voulons 3 AESH pour soulager notre équipe, mieux encadrer ces enfants en situation de handicap.
- ▶ Nous voulons travailler dans de bonnes conditions avec le matériel adapté à chaque enfant.
- ▶ Nous voulons les moyens pour mieux encadrer ces enfants qui n'ont pas la même pathologie, les mêmes besoins.
- ▶ Nous voulons une augmentation de salaire. Que nos contrats de 24h soient payés au SMIC ! Nous voulons une reconnaissance de notre statut !
- ▶ Nous n'avons pas de pause ! 3 heures le matin non-stop ! 3 heures l'après-midi non-stop ! »

Les enseignants de l'école les rejoignent et décident également la grève !

Un rassemblement a lieu le mardi 10 mars à la DSDEN 93.

Pour porter les mêmes revendications, la totalité des enseignants de l'école décident la grève ce même jour. Un rassemblement devant la DSDEN a lieu. Le SNUDI-FO 93, de même que la CGT, étaient présents pour les soutenir.

Leur première revendication satisfaite !

En effet, quelques heures après le début du rassemblement, la DSDEN annonce le renouvellement des 2 contrats ! Et une audience est programmée pour le soir même, afin d'échanger sur les autres demandes.

Le SNUDI-FO 93, par sa présence à leur côté dans leur mobilisation et par l'information transmise à tous les collègues, tient à leur apporter tout son soutien. Leur mobilisation, leurs revendications, rejoignent ce que porte FO depuis des années. Le SNUDI-FO 93 continuera à aider ces collègues dans leurs démarches de même qu'il continuera à porter auprès de la DSDEN toutes les situations en sa possession. ■



Bas-Rhin

Strasbourg Plus de 50 PE et AESH, en stage de formation FNEC FP-FO, dressent un bilan désastreux de l'inclusion scolaire systématique

Mardi 10 mars : dans une salle comble, les collègues PE et AESH s'étaient inscrits en nombre au stage fédéral « École Inclusive » animé par César Landron, secrétaire général adjoint du SNUDI-FO.

Le constat est sans appel dans le Bas-Rhin, comme partout ailleurs dans le pays, 15 ans après la publication de la loi « Montchamp ». 7 mois après le début d'année scolaire, il reste plus de 250 élèves avec une notification MDPH privés d'accompagnements dont ils ont cruellement besoin ! Ce sont encore des lenteurs administratives insupportables pour les élèves, leurs familles et bien évidemment les collègues qui prennent en charge ces élèves.

Une autre collègue témoigne : « J'ai accueilli l'an passé un élève présentant des troubles autistiques, résultat de l'année, j'ai des acouphènes ». La seule réponse apportée par l'administration : « l'intérêt de la classe et de l'enseignante ne sont pas prioritaires ! »

Le problème de la formation revient dans la bouche de chaque collègue qu'on laisse à l'abandon. Clarisse explique « qu'elle a l'impression qu'on ment aux parents, on truque les évaluations. Or, quand ça ne va pas, il faut leur dire sinon cela revient à cautionner les pratiques honteuses de l'administration et l'absence de besoin de prise en charge spécifique ».

Lauriane ajoute « qu'une étude sur les CLAD (classes de perfectionnement) a été faite et révèle qu'elles étaient particulièrement utiles pour les élèves en grandes difficultés ». Elles ont été supprimées pour des raisons budgétaires.

Dysfonctionnement de l'école par l'école inclusive ! Menace sur l'existence de l'enseignement spécialisé !

Pour le SNUDI-FO, le message de l'inclusion scolaire systématique est clair : l'enseignant spécialisé n'existe plus au profit d'un enseignant « personne ressource ». Certains de ces enseignants n'ont même plus de classe et avec la nouvelle formation CAPPEI, le nombre d'heures de formation a été revu nettement à la baisse ! Plus personne ne doit être dupe avec cette loi de 2005, l'objectif de l'inclusion scolaire n'est pas seulement comptable : l'idée est d'amener l'école républicaine à dysfonctionner le plus rapidement possible pour aller vers une école de territoire, voire privatisée.

Défense des collègues par le SNUDI-FO 67

Les collègues ne doivent plus accepter de souffrir au travail et le syndicat est là pour les aider avant qu'il ne soit trop tard. Le RSST (Registre Santé, Sécurité au Travail) doit être renseigné systématiquement puis communiqué au SNUDI-FO qui, chaque jour auprès des IEN et du DASEN, portera la voix des collègues en difficulté auprès de l'administration qui a le devoir de répondre en apportant des solutions. Nous pouvons obtenir satisfaction sur certaines revendications propres à chaque école. ■

Yannick Lefébure
Secrétaire départemental SNUDI-FO 67



Des témoignages qui mettent en avant des conditions de travail dégradées !

Morgane, AESH depuis plus d'un an dans le nord du département, relate très bien la problématique : « Depuis mon entrée dans le métier, je me sens totalement abandonnée par ma propre administration ! » Martine relate l'immense souffrance au travail de tous les collègues AESH. Mais elle ajoute : « Je suis surprise par toute l'aide apportée par le SNUDI-FO dans ce contexte difficile ».

Remise en cause des structures SEGPA au nom de l'inclusion systématique

Ce mercredi 4 mars, près d'une cinquantaine de collègues PE, PLC, PLP du Tarn et de la Haute-Garonne, soutenus par les enseignants des autres départements de l'académie et les parents d'élèves, se sont rassemblés devant le rectorat pour la deuxième fois pour demander le maintien des heures en SEGPA.

Des heures en moins pour les structures SEGPA

En effet, la dotation des SEGPA se réduit d'année en année. Déjà, en 2017, ces structures avaient accusé une perte conséquente de 2h30. L'administration avait expliqué aux enseignants reçus alors qu'ils manquaient d'ambition pour les élèves, qu'il fallait revoir leurs pratiques pédagogiques en renforçant les projets et l'inclusion avec les élèves ordinaires... alors que les projets et les inclusions étaient déjà pratiqués en SEGPA dans un cadre pédagogique réfléchi.

Aujourd'hui, la dotation des SEGPA serait amputée de 6h à 12h tendant cette fois-ci vers l'application stricte de la loi d'orientation de l'Ecole de la confiance à savoir, le principe du tout inclusif où l'on doit considérer comme des élèves ordinaires les élèves de SEGPA niant ainsi toute leur spécificité. L'application maintenant de la loi d'orientation à la SEGPA n'a pour vocation que de faire mourir ces structures.

Menaces du recteur sur l'avenir des SEGPA !

Les collègues en veulent pour preuve les réponses inacceptables des représentants du recteur à la délégation composée de 12 collègues de SEGPA et de leurs organisations syndicales FO et FSU : le Recteur estime qu'il peut encore diminuer les dotations, il met en avant que les dotations pour les collèges et les SEGPA sont fongibles, que les moyens pour les SEGPA peuvent être utilisés pour donner du souffle aux collèges... Inflexible et un brin provocateur : la suppression des heures est maintenue, les enseignants montreront ainsi leur capacité à innover tout en favorisant l'inclusion et peuvent s'estimer heureux de leur sort pour le moment car cela sera pire ensuite ! Méconnaissance du terrain ou simplement mépris, le fait est que le maintien de la structure SEGPA semble bien compromis car la question se pose justement de sa spécificité, c'est à dire, du suivi et de l'orientation des jeunes, de l'organisation des ateliers mais aussi de la continuité à assurer des conditions d'apprentissages convenables à des élèves déjà en difficulté.

Mais ce qui va mobiliser encore plus les collègues à la sortie de cette audience c'est la réponse de l'administration quand un collègue demande « *vous voulez la mort des SEGPA ?* » : « *Il n'y a pas de volonté de suppression des SEGPA... à cette heure.* »

Rendez-vous est pris pour une nouvelle réunion unitaire qui va décider de la suite !

C'est donc plus que jamais maintenant qu'il faut décider quel rapport de force on met en place face à ce ministre qui n'hésite pas à dégainer le 49.3 pour imposer sa loi sur les retraites ! Les enseignants de SEGPA n'ont d'autre revendication que de garantir l'essence même de ces sections d'enseignements adaptés, ce qui passe par le maintien de leurs heures pour assurer des conditions d'apprentissage favorables pour tous les élèves que ce soit en collectif ou en ateliers préprofessionnels. ■

Jean-Christophe et Céline
membres du bureau SNUDI-FO 81



Le bilan Blanquer 10% de places en moins au concours en deux ans !

A lors que le gouvernement a tenté de faire passer en force sa réforme des retraites en utilisant le 49.3 (bloqué par la crise sanitaire), l'arrêté fixant le nombre de postes au concours de recrutement de professeur des écoles est paru au Journal Officiel du 11 mars.

**9 515 postes sont proposés au concours externe contre 9 636 en 2019 et 10 526 en 2018 :
- 1 011 postes en deux ans soit une baisse de près de 10 % !**

Et quand le nombre de postes au concours ne diminue pas, il reste très insuffisant. C'est le cas du concours PsyEN avec 125 postes proposés, (comme l'an dernier), ne permettant pas de compenser les départs en retraite des PsyEN ni même de créer des postes supplémentaires dans les RASED où, déjà, de nombreux postes sont vacants.

Voilà le bilan du ministre Blanquer depuis sa nomination.

Un effondrement du nombre de places au concours dans certaines académies

Certaines académies voient le nombre de places au concours s'effondrer : 242 places en moins dans l'académie de Lille, 110 à Toulouse, 104 à Paris, 78 à Nantes, 77 à Reims...

Quant à la nouvelle académie de Normandie (fusion de celles de Caen et de Rouen), elle perd 91 places par rapport aux postes au concours dans les académies de Caen et de Rouen en 2019 : on voit à quoi servent les fusions d'académie !

Moins de stagiaires, moins de création de postes : toujours plus d'austérité !

La chute du nombre de places au concours participe des 3240 créations de postes en moins depuis deux ans actées par le ministre dans le 1^{er} degré (3680 créations de postes en 2018, 440 en 2020).

La politique d'austérité gouvernementale s'accroît donc dans les écoles. Et cela se concrétisera inévitablement par une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels :

- des effectifs plus chargés dans la majorité des classes ;
- encore moins de remplaçants ;
- encore moins de postes et structures adaptés et spécialisés ;
- des RASED toujours plus restreints ;
- aucune amélioration des quotités de décharge de direction ;
- embauche de contractuels et d'étudiants-contractuels en alternance.

Des stagiaires fonctionnaires d'État remplacés par des contractuels ?

La loi sur la Transformation de la Fonction Publique prévoit la « *contractualisation de la profession* ».

C'est ce que projette le ministre en remplacement des stagiaires en modifiant la formation avec un recrutement à Bac+5 et une alternance dès la licence entre la Fac et occuper un poste de contractuel (le même principe que les CFA : alternance école-entreprise !). Cela n'explique-t-il pas cette baisse du nombre de reçus au concours ? Les fonctionnaires remplacés par des étudiants contractuels ? Inadmissible !

Effondrement des créations de postes pour la rentrée 2020 !

Et cette situation ne pourra qu'empirer dès la rentrée prochaine. Rappelons en effet qu'elle sera marquée par un effondrement des créations de postes : 440 postes seraient créés en 2020, contre 2325 en 2019 et 3680 en 2018 ! Sur 31 académies, 26 connaîtraient une évolution négative en termes de postes par rapport à la rentrée 2019. Seules deux académies seraient mieux loties que l'année dernière ! 14 académies perdraient même des postes !■

L'austérité, ça suffit !

Le **SNUDI-FO** revendique :

- ▶ le retrait de la réforme des retraites ;
- ▶ l'augmentation générale des salaires ;
- ▶ l'augmentation significative du nombre de places aux concours de recrutement des professeurs des écoles et des PsyEN.



50 millions d'euros de cadeaux aux écoles maternelles privées sous contrat !

Un décret publié le 31 décembre 2019 au Journal officiel détaille les modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire. Le versement du forfait communal pour les classes préélémentaires privées sous contrat scolarisant des enfants à partir de trois ans ne sera plus conditionné à l'accord donné par la commune au contrat d'association. L'État doit attribuer des ressources aux communes qui justifieront, du fait de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, d'une augmentation de leurs dépenses.

Dans une réponse aux sénateurs publiée au JO Sénat du 10 décembre 2019, le ministre de l'Éducation nationale indique :

« L'article 17 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoit que l'État attribuera des ressources aux communes qui enregistreraient, durant l'année scolaire 2019-2020 (...) une augmentation de leurs dépenses obligatoires par rapport à celles qu'elles ont engagées au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Les dépenses qui résultent de l'extension de l'instruction obligatoire seront de nature à ouvrir un droit à accompagnement financier.

Une enveloppe de crédits, estimée à hauteur de 40 à 50 M€ pour les écoles privées sous contrat d'association, sera inscrite au budget de l'État en PLF 2021 en vue d'accompagner les communes dans la durée.

Seules les communes qui ne versaient pas de forfait communal pour une école maternelle privée sous contrat d'association au motif qu'elles n'avaient pas donné leur accord à la mise sous contrat seront éligibles à cet accompagnement financier. Pour celles qui avaient déjà donné leur accord, les modalités de financement restent inchangées, puisqu'elles avaient déjà choisi, dans le cadre de leur libre administration, de faire de cette dépense une dépense obligatoire.»

C'est donc un cadeau de près de 50 millions d'euros fait chaque année à l'enseignement privé confessionnel, sans compter les communes des maires qui avaient déjà eux-mêmes décidé de les financer. À noter d'ailleurs qu'en cas de changement de maire, le financement perdure, sans compensation de l'État, puisqu'il existait déjà en 2018-2019.

«Grande avancée» que cette obligation de scolarisation puisqu'avant la loi 98,9 % «seulement» des enfants de 3 ans étaient scolarisés ! De qui se moque-t-on ?

La loi Blanquer dite «pour une école de la confiance» montre ainsi son vrai visage : renforcer les lois anti-laïques de financement des écoles privées sous contrat en l'étendant aux écoles maternelles qui leur échappaient jusqu'à présent !

Ces mesures sont à mettre en relation avec la reconnaissance, inscrite dans la loi et ses décrets, du droit aux structures privées payantes hors éducation nationale dite «jardins d'enfants» d'assurer la scolarité obligatoire sans enseignant, hors de prix et sans mixité !

Ce sont autant de dispositions qui visent à attaquer et asphyxier l'école maternelle publique, gratuite, laïque et son enseignement délivré par des professeurs des écoles dans le cadre de programmes nationaux.

La FNEC FP-FO rappelle la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : les fonds publics doivent être réservés à la seule école publique. En ce sens, FO exige l'abrogation de la loi Debré – Guerneur et toutes les lois anti-laïques et réaffirme son attachement inaliénable à l'existence de la loi de 1905 et à son application effective.

La FNEC FP-FO défend l'école maternelle et revendique l'abrogation de la loi dite «pour une école de la confiance».

[...]

Montreuil le 29 janvier 2020

Val-de-Marne

Créteil : cité éducative
Remise en cause de la liberté pédagogique

Le maire de Créteil a signé la convention avec l'État pour constituer une cité éducative avec les 5 écoles et 2 collèges des quartiers du Mont-Mesly et de La Habette.

Une association veut imposer un emploi du temps
et des méthodes pédagogiques !

Tous les enseignants de grande section des écoles situées dans le périmètre de la « cité éducative » de Créteil ont été réunis le mardi 4 février par l'IEN-adjointe à la DASEN, l'IEN de la circonscription et des représentants d'« Agir pour l'école », association dirigée par le Think tank Montaigne. Cette réunion a été tenue par la chargée de mission de cette association. Elle visait à imposer à tous les enseignants de GS de maternelle d'utiliser obligatoirement un même emploi du temps et à appliquer une même méthode pédagogique sur la phonologie.

Jeudi 6 février, une réunion intersyndicale SNUDI-FO / SNUipp a rassemblé une vingtaine de collègues des 5 écoles maternelles. Le lien entre la cité éducative et la remise en cause de la liberté pédagogique ainsi que l'ouverture de l'école à une association privée a été clairement établi. Les collègues ont adopté à l'unanimité une prise de position qui a été reprise par chacun des conseils des maîtres de ces 5 écoles annonçant « qu'aucun professeur des écoles concerné ne s'est porté volontaire pour mettre en place cette expérimentation » et indiquant « nous ne nous engagerons pas dans ce protocole ».

Le SNUDI-FO 94 ne laissera pas Dassault, HSBC
et les laboratoires Servier diriger l'école !

Le jeudi 6 février, en CAPD le SNUDI-FO 94 interpellait la DASEN :

« N'est-ce pas tenter de donner une couverture « pseudo-scientifique » au « projet éducatif territorial » qui, en réalité, remplace « instruction » par « éducation » et ouvre grand la porte de l'école à toutes les associations de toutes espèces, piétinant la laïcité et la neutralité de l'école. D'ailleurs, en regardant de plus près les partenaires officiels de cette association « Agir pour l'école » et du Think tank Montaigne, on trouve HSBC, AXA, le Société Générale, Dassault, les laboratoires Servier, Siemens... Nous avons donc des banquiers, des marchands de canons, un laboratoire de l'industrie pharmaceutique qui s'est tristement illustré par son mépris de la santé de milliers de femmes avec le scandale du médiateur responsable de milliers de morts (...) Madame la DASEN, les enseignants de GS de Créteil, dont les écoles ont été inscrites d'office dans le périmètre de la « Cité Educative », ont toujours un statut. Ils bénéficient toujours de la liberté pédagogique et peuvent décider d'utiliser telle ou telle méthode pédagogique. (...)

Le SNUDI-FO 94 réaffirme sa totale opposition à la mise en place

de cités éducatives et vous demande de garantir ici qu'aucun enseignant ne se verra contraint d'accueillir dans sa classe un représentant d'une association, ni même à utiliser une méthode pédagogique qu'il n'a pas choisie ».

La DASEN a été contrainte de répondre « il ne s'agit pas d'exercer une quelconque pression sur la liberté pédagogique ou sur l'expression des professeurs des écoles ». « La réunion des enseignants de grande section n'avait d'autre valeur qu'informatrice » et « aucune pression ne s'exerce sur les enseignants ».

Premier recul imposé à l'école territoriale !

Au retour des congés d'hiver, une délégation constituée de collègues mandatés par chacune des écoles et de représentants du SNUipp-FSU, du SNUDI-FO et de la CGT Educ'action, a été reçue par Mme la DASEN, Mme l'IEN-Adjointe auprès de la DASEN, M. le Secrétaire général et Mme l'IEN de la circonscription. Des collègues de toutes les écoles maternelles de la cité éducative étaient rassemblés dans le hall de la DSDEN pour exprimer leur soutien à la délégation.

La DASEN a défendu le protocole qui selon elle donne « de très bons résultats dans l'amélioration des compétences » et a engagé les collègues à participer « pour se faire une idée par eux-mêmes ».

Mais elle a dû reconnaître une nouvelle fois que personne ne serait contraint de le mettre en œuvre. Elle a aussi indiqué que ceux qui souhaitaient s'y engager pourraient en sortir le cas échéant sans qu'aucune pression ne soit exercée ni par les services départementaux, ni par l'IEN.

Deux jours plus tard, une quarantaine de collègues de Créteil réunis en RIS avec le SNUDI-FO, le SNUipp, SUD et la CGT, décident de lancer une lettre ouverte au maire de Créteil : « Nous ne voulons pas d'une « école des territoires » où les écoles, les collèges et les lycées seraient soumis au projet éducatif territorial propre à chaque collectivité. Par ailleurs, votre projet de créer trois sites organisés par cycles et la mutualisation des moyens, aboutirait à faire disparaître des écoles et des postes de direction (...). Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'abandonner la mise en œuvre de la cité éducative du Mont Mesly et de ne pas VOUS engager, et NOUS engager dans ce processus. »

Le SNUDI-FO 94, qui était aux côtés des collègues mobilisés au printemps dernier contre la loi Blanquer dite « école de la confiance », n'acceptera aucune tentative de mise en place de cités éducatives, outil de remise en cause systématique de notre statut de fonctionnaire d'État, d'autant plus dans la période actuelle où les mesures face à l'épidémie de Coronavirus foulent au pied nos garanties statutaires.■

Luc Bénizeau
secrétaire départemental SNUDI-FO 94

Guadeloupe

Mobilisation et grèves pendant plus de deux mois !

Depuis le 5 décembre 2019, le SNUDI-FO 971, est en marche avant dans les écoles de Guadeloupe, dans les rues de Pointe-à-Pitre et devant le rectorat pour revendiquer haut et fort le retrait du projet de la retraite universelle par points et de l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique.

**Réforme des retraites et fermetures de postes :
mobilisation historique en Guadeloupe !
Quel talent ! Quelle cohésion !
Quel enthousiasme dans la mobilisation !**

C'est à partir du 9 janvier 2020, après avoir connu les décisions du ministère de fermer des dizaines de postes que les enseignants se sont réunis en assemblée générale pour bloquer leurs établissements. Certains collèges et lycées ont été le lieu d'affichages à caractère informatif et d'autres, un lieu d'exposition d'électroménagers recyclés, des canapés, des palettes, des pneus usagés, tout ceci amoncelé devant leur portail principal. Personne ne pouvait y pénétrer !

**Des écoles et établissements bloqués
par de la colle et des cadenas !**

Dans le primaire, à partir du 21 janvier 2020, la plupart des écoles de Guadeloupe avaient connu un grand déballage de matériel de bricolage dans la nuit : chaîne, cadenas, glue, fil de cuivre, fer à béton de 10 mm, soudure chimique, ... pour venir à bout de leurs portails.

Devant l'ampleur des blocages des écoles, certains maires ont pris sagement la décision de fermer les écoles, alors que d'autres ont cherché à opposer les parents d'élèves aux directeurs et aux enseignants, en laissant à ces derniers, le choix d'exercer leur « *droit de retrait* ».

En effet, certaines écoles sont :

- non sécurisées à cause du dysfonctionnement des serrures des portails, en plein plan Vigipirate ;
- souillées par la présence des excréments de rats, de chauve-souris, de chiens errants et de chats ;
- sans eau, problème récurrent sur l'île ;
- sales, pas nettoyées à cause du retrait des agents de service des municipalités.

Que dire des parents d'élèves qui ont tenté d'ouvrir et de fermer les portails en collaboration avec les mairies !

Que dire des parents/gendarmes qui ont provoqué certains collègues devant ou dans les écoles en les accusant publiquement de bloquer les établissements ! Et alors ? Qui bloque les écoles ? Les enseignants qui se battent ou le gouvernement qui casse nos retraites et ferme des dizaines de postes ?

Que dire des inspecteurs qui se sont mis en scène pour couper les chaînes ou les cadenas avec le concours des forces de l'ordre dans certaines écoles !

Voilà à quoi les enseignants de Guadeloupe ont été confrontés pendant cette période où le mépris et le chaos régnaient.

Le SNUDI-FO 971 a pris toute sa place dans la mobilisation et en défense des collègues menacés par l'institution.

**Suspension puis annulation d'une partie
des fermetures de postes !
Mais le compte n'y est pas !!!**

Le 6 février 2020, le ministre décide de suspendre les 76 fermetures de postes prévues. Les collègues et les camarades sur les piquets de grève ont été exemplaires. Chaque jour, des AG, de nombreuses manifestations et rassemblements se sont succédés. Le SNUDI-FO 971 a approuvé et soutenu les assemblées générales, là où les collègues se réunissaient pour décider ou non de la grève reconductible.

Aujourd'hui, après l'audience du 19 février 2020 avec les 2 Inspecteurs Généraux mandatés par l'Éducation nationale, le recteur annonce l'annulation des fermetures de postes dans le premier degré, mais avec zéro ouverture sur l'île. Comment allons-nous pouvoir enseigner ? Certes, le 2 mars 2020, le ministre par l'intermédiaire de M. le recteur nous a fait grâce de suspendre les fermetures de postes dans le premier degré, mais qu'en est-il des fermetures de classe à la rentrée 2020 ? Qu'en est-il des 26 fermetures de poste dans le second degré ? Qu'en est-il des 4 fermetures des postes administratifs ?

3 mois de mobilisation, 2 mois de grève et de blocage ! Nous avons obtenu l'annulation de fermetures de postes mais le compte n'y est pas ! NON !

Le SNUDI-FO 971 continuera à chercher l'unité syndicale la plus large sur la Guadeloupe pour obtenir pleinement satisfaction sur l'ensemble des revendications des enseignants du 1^{er} degré.

C'est pourquoi, le SNUDI-FO 971 appelle à répondre, après la crise sanitaire sur le coronavirus, aux initiatives interprofessionnelles. Lorsque nous le pourrons de nouveau, nous appellerons à la tenue d'AG de secteurs, de services et d'établissements pour faire plier le gouvernement et obtenir le retrait de la réforme des retraites par points et l'ouverture de tous les postes nécessaires !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive le SNUDI-FO !

ANSANM NOU PLI FO !■

Frédéric SIMON
Secrétaire départemental SNUDI-FO 971



Crise sanitaire : les personnels mis en danger ! Le ministre doit organiser le dépistage des enseignants, fournir les protections aux personnels volontaires et respecter les consignes de confinement !

La FNEC-FP FO a été reçue par le ministre Blanquer en vidéo-conférence le 24 mars sur la question des conséquences de l'épidémie de Coronavirus. Depuis une semaine (et plus pour certains départements), des personnels volontaires accueillent dans les écoles les enfants des personnels soignants.

Alors que déjà, dans une école du Loiret près de Montargis, 5 enseignants encadrant des enfants de soignants viendraient d'être contaminés, le SNUDI-FO rappelle plus que jamais que la protection des agents constitue une obligation de l'employeur.

Le SNUDI-FO continue sans relâche à intervenir à tous les niveaux pour défendre le statut, les droits et la sécurité des personnels du 1^{er} degré.

Le SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à exiger des IA-DASEN :

- Le dépistage de tous les personnels qui le demandent en particulier des collègues volontaires pour accueillir des enfants de soignants
- La fourniture du matériel de protection – notamment les masques – pour les personnels volontaires actuellement présents dans les écoles
- Qu'aucun déplacement ne soit imposé aux collègues, directeurs compris, au motif de « continuité pédagogique »
- L'arrêt de toutes formes de pression et d'injonctions envers les personnels dans le cadre de la « continuité pédagogique » et le respect de la réglementation sur le télétravail

Montreuil, le 25 mars 2020



SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU

93100 MONTREUIL

Tél : 01 56 93 22 66

E-mail :

snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :

Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :

César LANDRON

Imprimerie :

Roto Press Numeris

36, bd Robert Schuman

93190 Livry-Gargan

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722

CPPAP : 0423S06996



Les CTSD ne peuvent pas se tenir dans une telle situation !

Montreuil, le 25 mars 2020

Dans les départements, alors que les personnels font face à une crise sanitaire sans précédent en assurant la « continuité pédagogique » chronophage et sans respect de la réglementation, en accueillant pour certains les enfants de soignants (sans aucune protection), en se préoccupant de leur santé ainsi que de celle de leurs proches, les IA-DASEN organisent actuellement les CTSD (comités techniques spéciaux départementaux) pour décider des ouvertures et fermetures de postes.

Comment, alors que les écoles sont fermées pour les élèves et alors que la plupart des personnels sont confinés, les organisations syndicales pourraient-elles recueillir et défendre les dossiers sans possibilité de se déplacer dans les écoles ni de contacter les enseignants ? Comment peut-on entendre l'administration justifier d'un tel calendrier au motif de maintenir le mouvement alors qu'à l'heure actuelle, les collègues se préoccupent de leur santé ?

tous les communiqués sur le site : <http://fo-snudi.fr/>